

GT CNIG Friches Réunion de lancement – 5 avril 2022



BIENVENUE!

Sur la prise de note collective : https://urlz.fr/hU3F partageons : nom, organisme, fonction, mail





Ordre du jour

- Tour de table
- Relecture du mandat
- Rappel sur le processus CNIG
- Etat des lieux
- Recensement des besoins
- Organisation et premières actions à prévoir
- Points divers





Mandat du **GT CNIG Friches**

Validé par la Commission des Standards du 10 mars 2022



Mandat du GT CNIG Friches

version du 9 mars 2022

GT CNIG Friches Titre

validé par la Commission des Standards du 10 mars 2022 Statut

Définition préalable Les friches sont ici entendues au sens de friches d'origines industrielles,

commerciales, habitat, ou autres espaces artificialisés et désaffectés.

Contexte réglementaire - Loi Climat et résilience

- Art. 191 : engagement de réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), et d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050.
- Art.194: (modifie les art. L. 151-5 et L. 161-3 CGCL): les friches sont considérées comme des gisements fonciers à mobiliser en priorité, et sont prises en compte pour la déclinaison des objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents de planification et d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU) pour arbitrer de l'ouverture à l'urbanisation
- Art. 222 : le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre ler du code de l'urbanisme est complété par une section 8 ainsi rédigée : « Art. L. 111-26. Au sens du présent code, on entend par "friche "tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. »

Un décret est prévu pour préciser cette définition des friches, en ciblant celles potentiellement constructibles et en les distinguant en particulier des friches à caractère agricole (terres non exploitées).

- Directive INSPIRE : Annexe III, thème 4 « Usage des sols »

Ftat des lieux

- · Les friches constituent des objets centraux pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en privilégiant des opérations de renouvellement urbain ou de recyclage de surfaces délà artificialisées, comme en témoignent la loi et la démarche engagée par l'État avec le « Fonds Friches ».
- Considérant que l'inventaire est la première étape de la requalification des friches, la plateforme nationale d'inventaire des friches "Cartofriches" a été lancée en juillet 2020. Il s'agit d'un dispositif multi-sources et contributif.
- Construction du réseau des inventaires territoriaux animé par le Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales (LIFTI.)
- Documentation d'un premier modèle de données dans le cadre du projet Cartofriches.





CONTEXTE REGLEMENTAIRE

friches d'origines industrielles, commerciales, habitat, ou autres espaces artificialisés et désaffectés.

Loi Climat et Résilience

- → <u>Art. 191</u>: engagement de **réduire de moitié** le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'atteindre le **"zéro artificialisation nette"** en 2050.
- → <u>Art.194</u>: les friches sont des gisements fonciers à mobiliser en priorité et sont prises en compte pour la déclinaison des objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols dans les SCoT et les PLU pour arbitrer l'ouverture à l'urbanisation
- → Art. 222 : le chapitre 1er du titre 1er du code de l'urbanisme est complété par la section 8 « Art. L111-26 Au sens du présent code, on entend par " friche " tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. »
- Directive européenne Inspire

12/04/22

- → Annexe III, thème 4 « Usage des sols »
- Loi pour une république numérique
 - → Données ouvertes, standard CNIG également référencé dans http://schema.data.gouv.fr/





ETAT DES LIEUX - ENJEUX- OBJECTIFS

Etat des lieux

- → **lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols** en privilégiant des opérations de renouvellement urbain ou de recyclage de surfaces
- → démarche « Fonds Friches » engagée par l'État
- → Lancement de Cartofriches en juillet 2020 : dispositif multi-sources et contributif.
- → Construction du réseau des inventaires territoriaux (RITF) animé par le LIFTI
- → Documentation d'un premier modèle de données dans le cadre du projet Cartofriches

Enjeux

- → Spécifier, collecter, structurer les données d'identification et de caractérisation des friches en s'appuyant sur la connaissance locale
- → homogénéiser les données et leur qualité en s'appuyant sur un géostandard d'échange de données
- → optimiser les coûts de collecte et de gestion des données
- → alimenter la plateforme nationale Cartofriches
- → favoriser le **développement de nouveaux services** en aval

Objectif: standardiser l'identification et la caractérisation des friches afin d'en constituer l'inventaire et faciliter leur réutilisation.





GOUVERNANCE - PLAN D'ACTIONS - PARTICIPANTS

- Pilotage : DGALN
- Animation : CEREMA
- Plan d'actions
 - → Lancement du GT
 - => cadrage des objectifs et harmonisation entre les acteurs
 - approfondissement de la connaissance de l'existant
 - → Synthèse du besoin
 - recensement des besoins sur les inventaires de friches
 - → Élaboration du géostandard, suivant le processus CNIG
 - → Processus de diffusion et fourniture de ressources
- Participants :
 - → Bur. des politiques foncières (DHUP/AD3), services de l'Etat, CEREMA, BRGM, LIFTI, IGN
 - → Collectivités territoriales : AMF, IcF (Intercommunalités de France, ex AdCF)
 - → Réseau des inventaires territoriaux
 - → ADEME, Banque des Territoires
 - → équipes projets en rapport avec le domaine (Urbanvitaliz, ...)
 - \rightarrow etc.





LIVRABLES - DUREE - RESSOURCES

Livrables

- → géostandard CNIG Friches
- → modèle conceptuel, catalogue d'objets, consignes d'implémentation, consignes de saisie de métadonnées
- → gabarit et jeux-tests
- → Référencement Etalab sur schema.data.gouv.fr/
- Durée : un an, renouvelable
- Ressources
 - → réunions
 - → espace de stockage de documents, (Github ou autre...)
 - → processus et infrastructure organisationnelle du CNIG





CRITERES DE SUCCÈS

- Gouvernance claire et fonctionnelle
- Transparence de la méthodologie
- Recensement exhaustif et caractérisation des friches
 - → Capacités d'intégration aux différentes échelles
 - → y compris signalement collaboratif
- Stabilité opérationnelle du référentiel national des Friches
- Elaboration rapide et publication du standard
 - → Au moins dans sa première version…





CNIG et processus CNIG



12/04/22



Conseil national de l'information géolocalisée

- Le CNIG a été réorganisé par le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011
- Il a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique
 - → Il coordonne les contributions des acteurs et l'amélioration des interfaces
 - → Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier ceux des utilisateurs
 - → Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique
- Le CNIG a été renouvelé fin 2021, avec une nouvelle équipe
 - → 9 avril 2021 : Bertrand Monthubert est nommé président du CNIG.
 - → Le GT CNIG Friches est rattaché à la Commission des Standards, présidée par Christine Archias (CRIGE PACA)
- Le GT CNIG Friches
 - → alimenter les réflexions autour de la modélisation de l'objet « friche »
 - → faire émerger un **consensus** sur une modélisation ouverte et évolutive
 - → proposer un nouveau standard Friches





Processus CNIG

- 1) les standards sont <u>élaborés au sein des groupes de travail</u> mandatés par la Commission des Standards.
 - → Ce sont des préconisations nationales compatibles avec le contexte européen
 - → Ils proposent des modélisations consensuelles pour une communauté d'utilisateurs sur une thématique particulières
 - → Ils prennent un caractère obligatoire quand la loi y fait référence.
 - → Dès lors, ils sont mis à jour pour en suivre les évolutions.
- 2) Un <u>appel à commentaires public</u> permet de s'assurer que le projet répond réellement aux besoins et aux pratiques du plus grand nombre.
 - → La résolution des commentaires se fait en accord avec les principaux commentateurs.
- 3) Le projet amendé est <u>soumis à la validation de la Commission</u> des Standards.
 - → Il est dès lors considéré comme « validé » et utilisable sous l'autorité de la Commission
- 4) Le standard est définitivement adopté par le le Conseil Plénier du CNIG
 - → Réunions annuelles





Périmètre du GT CNIG Friches

Ce qu'il est :

- → un groupe technique
- → producteur d'un géostandard d'échange de données
- → ouvert à toutes les parties prenantes
- → dans le cadre institutionnel du CNIG, avec un processus éprouvé
- → travaillant de concert avec data.gouv.fr pour promouvoir l'ouverture de la donnée

Ce qu'il n'est pas :

- → ne traite pas de questions foncières, économiques, organisationnelles...
- → ne se substitue pas au Réseau des inventaires territoriaux de friches (RITF)





Etat des lieux



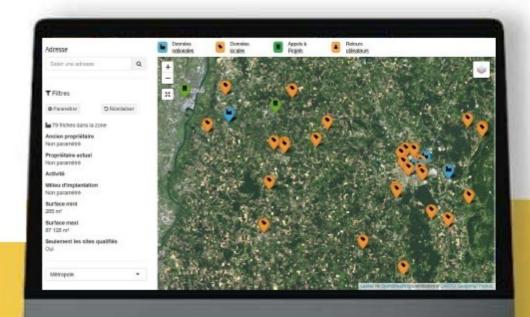


Cartofriches

pour inventorier les friches et les fonciers

en renouvellement urbain

- intégration de BD nationales
- alimentation par les acteurs locaux
- données ouvertes
- consultables à toutes les échelles
- s'appuiera sur le std. CNIG Friches





https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/

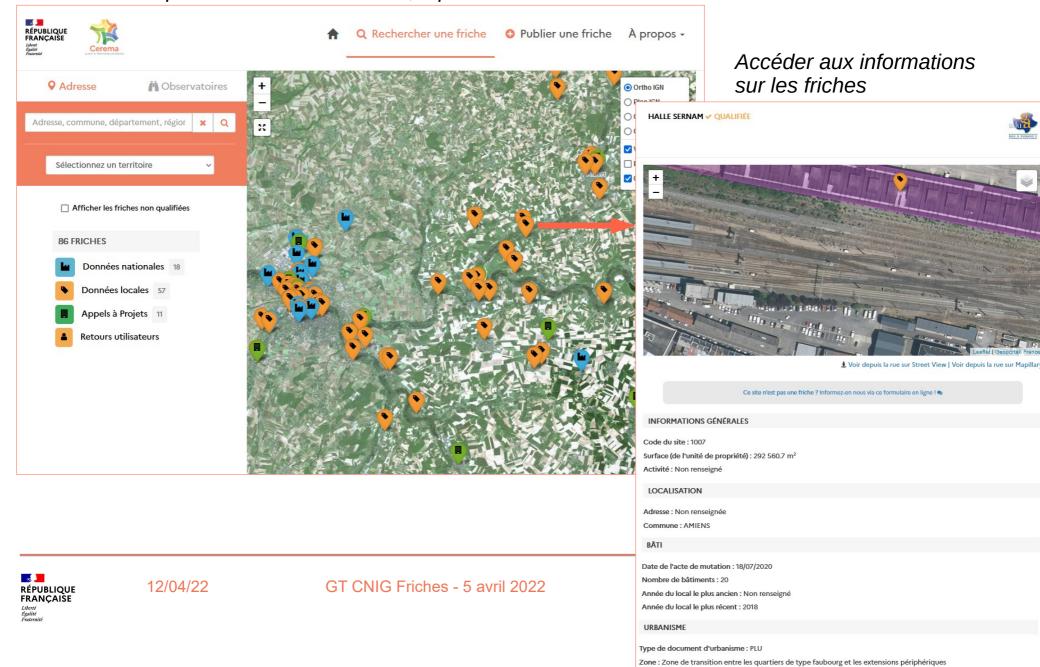
Mise en ligne par le Cerema à la demande du ministère de la Transition écologique, l'application Cartofriche a pour objectif d'aider les collectivités et l'ensemble des porteurs de projets à réutiliser les friches industrielles, commerciales, d'habitat et ainsi réduire l'artificialisation des sols. Plus de 4000 sites y sont désormais recensés.





Cartofriches

Situer des sites potentiellement en friches, à partir de données nationales et locales



Bénéfriches: un outil pour accompagner l'aménagement

permet de mesurer les bénéfices socio-économiques et environnementaux des projets de requalification et de les comparer.



L'ADEME a développé l'outil Bénéfriches pour aider collectivités et aménageurs à mesurer les retombées économiques, sociales et environnementales de la réhabilitation de friches, comparée à l'extension sur des terres agricoles.





LIFTI: Laboratoire d'innovations foncières et territoriales innovantes

- Créé fin 2016 pour traiter de la question foncière dans toute sa diversité
- Lieu d'échanges, diagnostics partagés et de propositions sur l'ensemble du territoire national
- Plus de 40 partenaires
 - → acteurs du foncier, à la fois des sphères privées, publiques et de la recherche.
- Plus de 300 membres actifs répartis dans <u>quatre comités de travail</u> :
 - → Organiser la Data du foncier ;
 - → Promouvoir l'économie circulaire du foncier ;
 - → Accompagner les territoires dans leur stratégie foncière
 - → Utilité publique du foncier
- Un espace de ressources
 - → Assises nationales du foncier et des territoires, événement biannuel depuis 2019
 - → Etudes foncières : revue trimestrielle
 - → études et séminaires





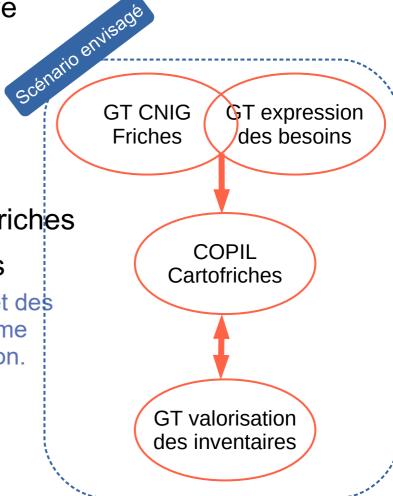
Réseau des inventaires territoriaux de friches

RITF fait l'objet d'une convention constitutive



Note de nouveau cadrage en cours

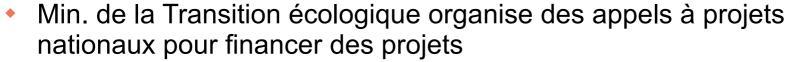
- GT expression des besoins
 - → porté par le BRGM à la demande du LIFTI
 - → participation croisée avec le GT CNIG Friches
- Transmission des besoins au COPIL Cartofriches
- GT animation et valorisation des inventaires
 - → Valoriser, structurer, animer le réseau des MOA et des inventaires qui s'engagent à alimenter la plateforme CartoFriches dans le cadre des chartes d'adhésion.







Fonds friches



- RANCE PORT ANCH
- → débloquer des projets de recyclage des friches en attente de financement
- → équilibrer des opérations déficitaires (ex : dépollution)
- → en zones de marché détendu, villes petites et moyennes
- Deux premières éditions 2020-2021
 - → 300+350 millions d'euros attribués à 1 047 projets
 - → création de 72 000 logements dont 40 % de logements sociaux et 34 ha de surface économique.
- Troisième édition en 2022 : nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros.
- Lauréats et bénéficiaires de ces subventions :
 - → collectivités territoriales
 - → des entreprises publiques locales
 - → bailleurs sociaux
 - → entreprises privées
- L'Ademe subventionne également des appels à projets nationaux et régionaux pour la reconversion des friches industrielles
- Infos ici





Urbanvitaliz pour faciliter la reconversion de fonciers complexes









https://urbanvitaliz.fr/

UrbanVitaliz appuie les collectivités pour la revitalisation des terrains imperméabilisés ou pollués qui ont perdu leur usage, que la dynamique de marché ne parvient pas à renouveler sans intervention publique.





Urbanvitaliz

Faites passer votre friche à l'étape suivante avec UrbanVitaliz

Un service numérique et gratuit qui aiguille les collectivités dans leur projet de réhabilitation de foncier à l'abandon.

Contactez-nous pour un site à revitaliser!

LTRNFINAT

UrbanVitaliz appuie les collectivités pour la revitalisation des terrains imperméabilisés ou pollués qui ont perdu leur usage, que la dynamique de marché ne parvient pas à renouveler sans intervention publique.

1. Prise de contact

La collectivité prend contact avec l'équipe UrbanVitaliz en cliquant sur <u>ce lien</u>

2. Approfondissement

L'équipe échange avec la collectivité pour clarifier ensemble les besoins

3. Etude

L'équipe recherche les acteurs et les solutions existantes pour vous permettre d'avancer

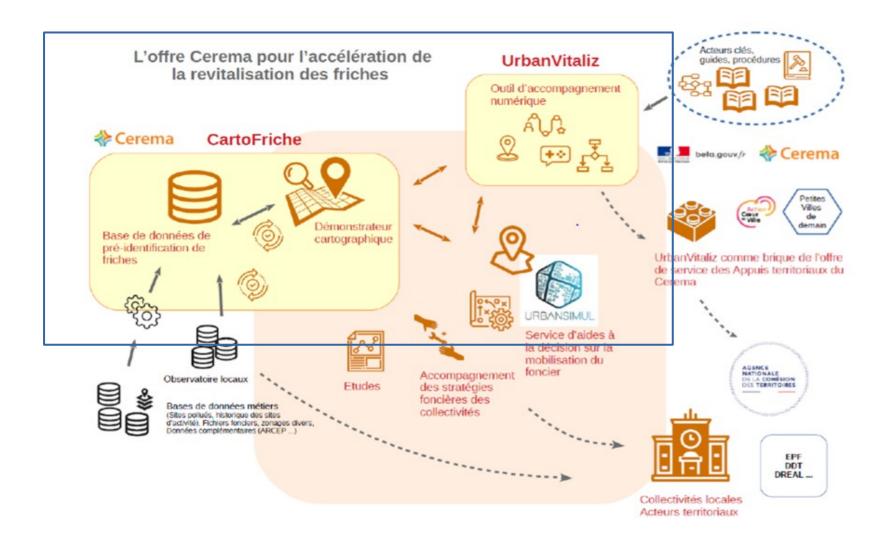
4. Recommandation

La collectivité retrouve nos recommandations via l'outil et peut recontacter l'équipe pour plus d'éléments





Ecosystème d'applications foncières au Cerema







Embryon de standard (v0)

- Basé sur le référencement <u>data.gouv.fr</u>
 - → Processus Etalab / schema.data.gouv.fr
- Illustre le format d'échange actuel de Cartofriches
- Elaboré en préparation du GT CNIG Friches
 - → point de départ de la réflexion
- Jeu de données disponibles sur data.gouv.fr
- Quelques propositions d'évolutions depuis
 - → révision des noms d'attributs...





Standard Friches

Structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les friches



Version projet (v2022 - avril 2022)





Recensement des besoins





Un standard d'échange ouvert pour...

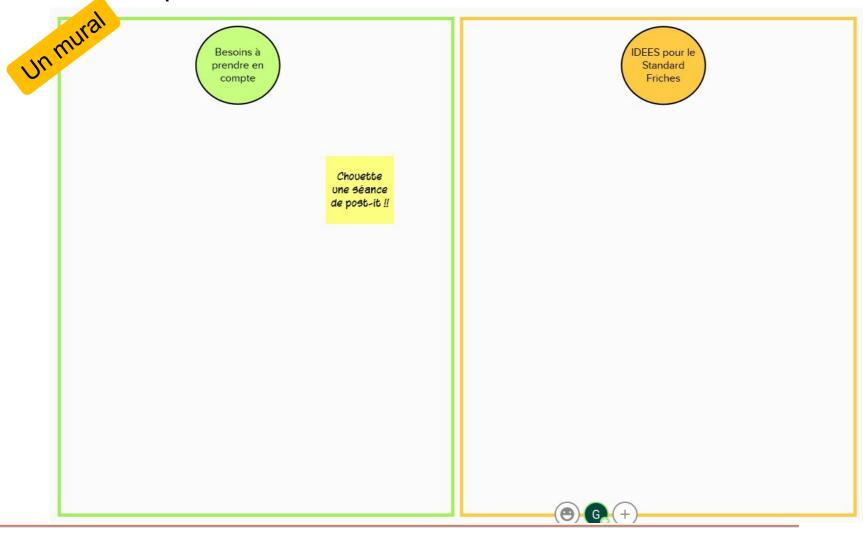
- Recenser et caractériser les friches
 - → informations générales sur le site (nom, localisation, ancienne activité)
 - → informations d'urbanisme (zone d'urbanisme concernée)
 - → Informations **foncières** (type de propriétaire, caractère bâti, etc.)
 - → Historique du site (éventuelles **pollutions**) et/ou existence de projet de **réhabilitation**
- Alimenter l'écosystème d'outils et informations sur les friches et le foncier
- Qui soit :
 - → Validé par (le processus) CNIG et référencé dans data.gouv.fr





Un standard d'échange ouvert pour...

A vous d'exprimer besoins, idées, etc.







Ressources

- GT CNIG Friches : http://cnig.gouv.fr/?page_id=26033
 - → Mandat et CR Réunions
 - → page « Ressources » lorsque le standard aura été publié
- Github dédié : https://github.com/cnigfr/Friches
 - → ressources des réunions (présentations, retex,..) du GT Friches
 - → Projet de standard CNIG Friches en cours
- Espace de discussion Etalab / schema.data.gouv
 - → Ou Expertises Territoires ?

Réunions

- Fréquence, toutes les 6 à 8 semaines
- Prochaine réunion le 17 mai 9h30 ?









MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

arnauld.gallais@cerema.fr